

A Savoir

SERTAD : Relèves des compteurs d'eau

À compter du lundi 7 mars 2022, les agents du SERTAD vont procéder à la relève des index des compteurs d'eau en vue de la facturation du 1er semestre 2022. Nous vous demandons de bien vouloir dégager vos niches à compteur et de laisser libre accès aux agents du SERTAD. Si vous êtes absents, vous trouverez un avis de passage bleu cartonné dans votre boîte aux lettres, vous devrez communiquer votre ndex de compteur dans un délai maximal de 5 jours soit par courrier, soit par mail à facturation@sertad.fr, soit par téléphone au 05.49.25.32.09. Passé ce délai, la totalité de votre consommation vous sera facturée lors du prochain

La vie associative

FRESSINES EN FETE

Au cours des prochaines semaines, l'association Fressines en fête vous propose deux activités.

Marche du 3 avril 2022

Comme tous les ans, nous vous proposons une randonnée matinale le dimanche 3 avril prochain - Départ libre de la salle des fêtes entre 7h30 et 9h30 - 2 parcours au choix 8 et 13 km - Prévoir un masque et un gobelet par marcheur - Un seul ravitaillement à mi-parcours - Inscription obligatoire avant le 26 mars 2022 - Prix 5 euros (randonnée et ravitaillement) - Gratuit pour les -10 ans - **Renseignements et réservations Myriam FOUCHÉ 06.98.48.28.72**

ou Guillaume MOREAU au 06.67.88.63.55 - fressinesenfete@laposte.net

Fressines en Folie du 1er mai 2022

Les membres des associations Fressines en Fête, les Fressinoux et Métronome vous proposent une nouvelle activité sur Fressines : **Fressines en Folie** le dimanche 1er mai 2022.

Ce jour là, nous organisons un grand vide grenier - vide ta chambre sur l'espace A. Cailbault à la salle des fêtes de Fressines. Si vous souhaitez y participer, comme vendeur, la réservation est souhaitée. Le prix du mètre est fixé à 2 euros.

Renseignements et réservations : Myriam FOUCHÉ 06.98.48.28.72 ou Dany SAVARIAU au 06.03.13.51.80 ou Dominique SIROL au 06.13.04.67.24 - fressinesenfete@laposte.net

En même temps, route de Chanteloup, nous vous proposons la 1ère descente de caisses à savon de Fressines. Nous vous attendons très nombreux à venir encourager et applaudir la vingtaine de bolides de la journée. Également vous pourrez voter gratuitement pour élire la plus belle caisse à savon. Podium prévu vers 17h - Renseignements : Nicolas MOYNET au 06.11.90.51.42 ou Antoine CHENU au 06.63.36.27.00 - fressinesfetcas@laposte.net Parallèlement à ces deux activités, nombreuses animations seront proposées pour les enfants jeunes ou moins jeunes autour de grands jeux en bois.

semestre.

Collecte des encombrants

La communauté de communes Mellois en Poitou organise une collecte des encombrants le **4 avril 2022**. Les personnes intéressées par ce ramassage sont priées de s'inscrire à la communauté de communes au 05.49.27.56.79 du 15 au 25 mars.

Inscription sur les listes électorales

Élection présidentielle le 10 et 24 avril, inscription en mairie jusqu'au 4 mars. Élection législative le 12 et 19 juin, inscription en mairie jusqu'au 6 mai. Inscription en ligne, voir paragraphe commission CCAS.

Dès à présent, bloquez votre 1er mai 2022 -

Nous comptons sur vous !! Joie, bonne humeur assurées - Une journée inoubliable... - Buvette, animations, restauration sur place.

Myriam FOUCHÉ, Présidente.

FRESS'SCENE

Dernière ligne droite, dans un mois nous remontons sur les planches !

Hâte de retrouver notre public, et vos encouragements

Nous travaillons dur pour vous divertir au maximum !

En attendant vous pouvez découvrir notre troupe sur notre site <http://www.fress-scen.e-monsite.com> Pour ceux qui souhaiteraient intégrer la troupe à la rentrée 2022, rendez-vous dès maintenant pour l'inscription aux ateliers qui débiteront le 4 avril et jusqu'à fin mai (cotisation de 10€).

Pour prendre RDV, merci de contacter Bénédicte 06.47.64.79.40.

Au programme de ces derniers : travailler différents aspects tels que :

- * vaincre la timidité
- * maîtriser la gestuelle et la voix
- * changer d'état
- * travailler sur la réflexion
- * développer l'écoute et le rythme
- * apprendre la relaxation
- * apporter la cohésion

Mais pour découvrir le théâtre et notre travail, venez nous voir en mars.

N'hésitez pas nous suivre sur notre page facebook : [fressscene](https://www.facebook.com/fressscene)

A très vite,

La troupe

PETANQUE

Le calendrier des prochains concours de pétanque sont :

- vendredi 22 avril à 20h30
- vendredi 13 mai à 20h30

Christophe BROSSEAU, Président.

Numéro 125

Mars 2022

FRESSINES INFOS



Journal de communication de la commune de FRESSINES

Mairie de Fressines

29 route de Mougou

79 370 Fressines

Tél: 05 49 73 98 73

mairie-fressines@wanadoo.fr

Horaires d'ouverture : accueil

téléphonique le lundi, mer-

credi et jeudi de 9h00 à 12h00,

accueil du public et télépho-

nique le lundi de 13h30 à

18h15, le mardi, mercredi et

jeudi de 13h30 à 17h30 et le

vendredi de 9h00 à 12h00 et

de 13h30 à 17h30.

Edito

Depuis le début de l'année, le virus de la COVID 19 circule activement au sein de notre école, alors que nous avons été presque épargnés jusqu'à la fin de l'année 2021. Les cas positifs chez les enfants se sont multipliés ces dernières semaines. La moitié de l'effectif de nos agents et des enseignants a été touché. Avec la fermeture des classes, certains jours, il manquait la moitié des enfants. Dans de telles conditions, difficile d'assurer un accueil et un enseignement correct. Cette période est difficile pour tous. Nous tenons à remercier les agents, les enseignants pour leur capacité d'adaptation et les parents pour leur disponibilité et leur compréhension. Nos enfants vont reprendre ce lundi le chemin de l'école avec des règles sanitaires allégées. Nous espérons tous, retrouver un fonctionnement normal dans notre école.

Les élus ont dû aussi s'adapter, les vœux et le repas des aînés ont été annulés, mais nous gardons toujours à l'esprit l'idée d'un temps de convivialité à la fin du printemps ou au début de l'été. Le repas des aînés pourrait être décalé en octobre. Le 22 janvier dernier, nous avons distribué à tous les habitants de plus de 65 ans un petit colis, nous sommes persuadés que ce geste a été apprécié.

Nous travaillons actuellement sur le montage des budgets, fonctionnement et investissement. Ces budgets seront présentés au conseil municipal du mardi 8 mars, puis voté lors de la séance du 12 avril. Le budget d'investissement devra intégrer nos trois projets de mandatures : l'agrandissement du local technique des employés communaux, pour lequel, nous avons obtenu une subvention DETR en novembre dernier de 40 000 €.

Par contre, l'ouverture des plis suite à notre appel d'offres a confirmé notre crainte. Le montant des plis est supérieur de l'ordre de 30 % par rapport à nos estimations. L'aménagement du local dans le centre bourg, rue de la Thibauderie, pour lequel nous avons obtenu, début février une subvention DETR de 108 000 €. Lors du prochain conseil municipal nous allons affiner le projet pour lancer rapidement l'appel d'offres. Notre troisième projet est celui de la rue des Maisons Neuves à Vaumoreau, c'est un projet complexe car il concerne deux communes. Nous travaillons sur une convention avec la commune de Vouillé pour définir qui portera le titre de Maître d'ouvrage (probablement la commune de Fressines). Dès la signature de cette convention, nous pourrions recruter un Maître d'œuvre, ce qui devrait nous permettre d'accélérer la procédure.

Sur le dernier Fressines Infos, nous vous annonçons le recrutement d'un agent « entretien et création espaces verts » pour remplacer David CHOLLET, qui par mutation rejoint au 1^{er} mars la commune d'Azay le Brulé. Nous avons reçu une trentaine de candidatures, nous avons retenu pour ce poste M Benoît MOREAU, il est âgé de 42 ans, il habite sur la commune de la Crèche à Boisragon. Il travaillait jusqu'à maintenant et depuis une vingtaine d'années à la société CERDYS à Mougou. Il prendra ses fonctions le mardi 8 mars, il est recruté sur un poste d'agent technique, dans un premier temps, en CDD de 6 mois,

puis par la suite, il entrera dans le processus stagiairisation puis titularisation. Nous lui souhaitons la bienvenue dans l'équipe technique.

Le mois d'avril sera celui du déploiement des bacs collectifs pour collecter les ordures ménagères et le tri sélectif. La communauté de communes Mellois en Poitou a proposé 113 points de collecte sur la commune. Après un travail de fond (voir page 18 du Bulletin Municipal 2022), nous avons proposé des modifications d'implantation et des suppressions de points qui ont été validées par la communauté de communes. Au final, 84 points de collecte ont été retenus, chaque point disposera d'au moins deux bacs, l'un pour les ordures ménagères (couverture noire) et l'autre pour le tri sélectif (couverture jaune). Ces points ne seront définitifs qu'après une période test de plusieurs mois pour vérifier la non-dangerosité, la capacité suffisante, analyser les différentes réclamations... Une cohabitation entre les deux systèmes durera une quinzaine de jours. Pour connaître, votre point de collecte, vous pouvez contacter l' élu de votre secteur géographique qui a l'information. La communication va se faire en deux temps, un courrier de Mellois en Poitou pour chaque foyer qui est joint à ce Fressines Infos, puis une réunion publique qui est programmée à la **salle des fêtes de Fressines le lundi 21 mars à 18 h 30**.

Les dimanches 10 avril et 24 avril aura lieu l'élection présidentielle, pour voter il faut être inscrit, les retardataires ont jusqu'au vendredi 4 mars pour s'inscrire soit en Mairie ou soit directement sur le site www.demarches.interieur.gouv.fr, dans la rubrique « élections ».

Dans l'attente de nous retrouver, nous vous souhaitons une bonne lecture.

Le Maire
Patrice FOUCHÉ

Sommaire :

EditoLes décisions du Conseil Municipal

- Affaires scolaires et de la jeunesse
- Centre Communal d'Action Sociale
- Voirie et bâtiment
- Intercalaire sécurité et environnement
- Les autres décisions du Conseil Municipal

A savoir

- Relevés des compteurs d'eau
- Collecte des encombrants
- Inscriptions sur les listes électorales

Vie associative

- Fressines en fête
- Fress'Scène
- Pétanque

Les décisions du Conseil Municipal

Commission école et jeunesse

Rythmes scolaires

Les résultats des délibérations du conseil d'école et du conseil municipal ont été transmises au Directeur académique des services de l'éducation nationale (DASEN), celui-ci dans son courrier du 17 janvier nous fait savoir qu'il n'étudiera pas cette demande car les résultats des deux conseils ne sont pas concordants. Pour la prochaine année scolaire les élèves auront donc 4,5 jours d'école par semaine.

Conseil des jeunes

Le 19 janvier 2022, ce sont 17 jeunes qui ont participé à la première réunion concernant la mise en place du conseil des jeunes. Au cours de cette première réunion, nous avons pu leur exposer notre projet et les modalités du scrutin. Les échanges ont été très instructifs, les jeunes ont déjà des idées qu'ils souhaiteraient mettre en œuvre.

Si tu es né entre le 1er janvier 2007 et le 31 décembre 2011 et que tu souhaites participer à ce conseil, il n'est pas trop tard. **La prochaine réunion est prévue le mercredi 2 mars à 18 h à la salle du conseil municipal.**

Nadine LEDOUX, Adjointe en charge des affaires scolaires et de la jeunesse.

Centre Communal d'Action Sociale

Colis des aînés

Compte tenu du contexte sanitaire du COVID-19, le traditionnel repas des aînés a dû être annulé. C'est donc par le beau soleil d'hiver du 22 janvier 2022 que les membres du CCAS et les conseillers municipaux se sont déplacés au domicile des personnes âgées de 65 ans et plus, pour leur remettre un colis de produits régionaux. Nous avons donc distribué 184 colis (85 personnes seules et 99 couples).

Elections

Les élections présidentielles sont prévues les 10 et 24 avril 2022. Les deux bureaux de vote (salle du conseil municipal et salle de réunion) seront ouverts de 8 heures à 18 heures dans le respect des consignes sanitaires en vigueur.

Ce scrutin prévoit quelques nouveautés.

Inscription en ligne sur les listes électorales possible jusqu'au 4 mars 2022.

Refonte des listes électorales, chaque électeur recevra, par voie postale, une nouvelle carte sur laquelle figureront, un numéro d'électeur national unique et permanent et un QR code d'accès à l'ensemble des démarches liées aux élections.

Procuration : un électeur pourra donner procuration à un électeur inscrit sur les listes électorales d'une autre commune. Toutefois le mandataire devra toujours se rendre dans le bureau de vote du mandant pour voter à sa place.

Vous pourrez retrouver toutes les informations concernant ce scrutin sur le site

« www.elections.interieur.gouv.fr »

Paulette BALOTHE, adjointe en charge du CCAS et des élections.

Commission voirie et bâtiment

Travaux

La commission d'appel d'offres s'est réunie le vendredi 11 février pour l'ouverture des plis de l'agrandissement des ateliers communaux.

Deux lots : le gros œuvre et le bâti métallique; Les offres se trouvent beaucoup plus élevées que l'estimation suite à la hausse très importante des matériaux et de la main d'œuvre.

Une demande d'étude approfondie par le bureau d'architecture avec des devis les mieux disant est en cours pour comparer et estimer les possibilités de diminuer le coût global sans toucher à l'esthétique et surtout à la solidité du projet.

Les autres chantiers en cours

La pose des menuiseries PVC par l'entreprise Fressinoise AIR menuiserie est réalisée dans la petite salle et l'office cuisine de la salle des fêtes dans le but de mieux isoler et d'entretenir notre patrimoine bâti.

L'enfouissement des réseaux rue des Chaumettes, du carrefour de la rue du Haut Moulay jusqu'à l'entrée du lotissement des Combes sera réalisé par Séolis dans les mois à venir. Les dates vous seront communiquées ultérieurement, une déviation sera mise en place, entraînant une gêne pour les riverains.

Un éclairage public sera installé dans l'angle de l'impasse des Prés et la rue des Prés par Séolis, le devis a été accepté, nous sommes dans l'attente de leur délai d'exécution.

Le dossier rue des Maisons Neuves et rue des Pruniers avec la commune de Vouillé avance sur la partie administrative, le recrutement d'un maître d'œuvre est prévu dans ce premier semestre afin d'affiner les plans et notre charge financière.

Nouvel agent

L'arrivée de Benoît Moreau paysagiste, fleuriste, pour le remplacement de David Chollet qui nous quitte suite à une demande de mutation dans sa commune où il réside est un passage de relais non négligeable car nous perdons un agent ponctuel, travailleur, professionnel. Le défi est relevé, sans à priori et d'inquiétude, par notre nouvelle recrue qui apportera du sang neuf avec des nouvelles idées et un élan au sein de l'équipe.

Bienvenue à Benoît.

Dématérialisation des demandes de permis de construire.

En partenariat avec les centres instructeurs et les communes, le Syndicat d'Energie des Deux-Sèvres (SIEDS) a mutualisé sur son territoire un guichet numérique dédié aux autorisations d'urbanisme le « SIGIL'urba ». Conformément à la loi ELAN, à compter du 1er janvier 2022, les particuliers comme les professionnels pourront déposer leurs demandes d'autorisation d'urbanisme directement en ligne (demande de certificat d'urbanisme, déclaration préalable, permis de construire, permis de démolir, permis d'aménager, etc...). ce nouveau téléservice sera disponible sur le site internet du Mellois en Poitou ou en tapant « GNAU Mellois en Poitou »

Les décisions du Conseil Municipal (suite)

- ou en vous connectant via Franceconnect (numéro fiscal, numéro Améli, la poste...).

Les avantages de la dématérialisation des demandes d'urbanisme sont un gain de temps avec la possibilité de déposer son dossier en ligne à tout moment, une assistance en ligne pour vous accompagner dans vos démarches, des économies d'impression

et d'envois postaux.

Il vous sera toujours possible de déposer en mairie votre dossier au format papier, cependant toute demande électronique devra se faire exclusivement via le guichet numérique du SIGIL'urba.

Christophe DECOU, Adjoint en charge de la voirie

Les autres décisions du Conseil Municipal

Suite au nouveau barème de l'URSSAF des avantages en nature applicable au 1^{er} janvier 2022 concernant les frais de nourriture, les membres du conseil municipal décident de facturer au personnel communal déjeunant à la cantine scolaire le tarif minimum autorisé de 2.50 € par repas à compter du 1^{er} janvier 2022.

Proposition de renouvellement de la convention de formation (complémentaire aux logiciels, initiale pour les nouveaux agents, de perfectionnement) et d'assistance avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale, Monsieur le Maire précise qu'il n'y a pas d'augmentation des tarifs et ne seront facturés que les prestations utilisées. Le conseil municipal autorise M. le Maire à signer la convention. **Mme BALOTHE Paulette en charge du C.C.A.S.** présente les différents devis demandés auprès des commerçants locaux concernant les colis des aînés pour un montant total de 4 682.37 €. Accord du conseil.

Présentation par M. ROUSSEAU Patrick du projet de la liaison pédestre le long de la D7 à Rochetan. Parallèlement, il est nécessaire de demander auprès de Mme la Présidente du Conseil Départementale de réaliser un passage piéton à la sortie de Bouguin en allant sur Fressines après le virage, en effet les randonneurs traversent sans aucune sécurité. De plus, pour la réalisation du projet il faut acquérir du foncier, M le Maire précise qu'il a rencontré les trois propriétaires concernés par le projet. Ils sont d'accord pour vendre tout ou partie des terrains au prix de 2 000 € l'hectare. Le conseil municipal autorise M. le Maire à prendre contact avec un géomètre et un notaire afin de finaliser cette opération.

Renouvellement du contrat à durée déterminée pour un an de Julie DELAVAUULT au secrétariat de mairie. Accord du conseil.

Une réunion a eu lieu avec les agriculteurs de la commune et le technicien du SMBVSN (Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Sèvre Niortaise) pour l'aménagement des berges afin que les bêtes puissent boire sans détériorer les rives de la rivière. Ces aménagements sont financés à 100% par la taxe GEMAPI.

Renouvellement du contrat de détaupisation pour un montant de 196.00 €. Accord du conseil.

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il est nécessaire de prendre une délibération avant le 18 février prochain relative au débat portant sur les garanties accordées aux agents en matière de Protection Sociale Complémentaire

(PSC). Elle comprend deux volets :

- La prévoyance (garantie maintien de salaire, l'invalidité, le décès...)

- La santé (les soins et les frais occasionnés par une maternité, une maladie, un accident...)

L'employeur a obligation de participer financièrement aux contrats de prévoyance de leurs agents au 1^{er} janvier 2025 ne pouvant être inférieur à 20% d'un montant de référence et pour les contrats santé au 1^{er} janvier 2026 ne pouvant être inférieur à 50% d'un montant de référence. Ces dispositions visent à permettre aux agents de bénéficier d'une couverture assurantielle et d'harmoniser avec la législation déjà en vigueur dans le secteur privé.

M. le Maire propose de passer, pour le traitement des éventuels dossiers, une convention avec le Centre de Gestion concernant les prestations « chômage ». En effet les collectivités sont leur propre assureur sur les cotisations chômage. Cette adhésion est gratuite pour une durée d'un an. Le conseil municipal autorise M. le Maire à prendre une délibération en ce sens.

Délibération sur la nouvelle convention auprès du centre de Gestion relative au traitement des dossiers de retraite CNRACL, cette convention est signée pour 3 ans. Accord du conseil.

L'association « Union Philatélique Niortaise » organise le samedi 11 et dimanche 12 mars 2023 la fête du timbre. Cette fête est nationale et chaque département porte le projet. L'association étant hors commune, le conseil doit se prononcer sur la demande de gratuité de la salle des fêtes. Accord du conseil.

Différents devis SEOLIS sont présentés par M. Christophe DECOU, à savoir implantation d'un éclairage public suite à enfouissement des réseaux rue des Chaumettes à Moulay pour un montant de 2 675.29€ TTC, validation du conseil.

Implantation d'un éclairage public et câblage rue des Prés pour un montant de 3394.37€ TTC, validation du conseil.

Aménagement d'un local de rangement dans le garage derrière la mairie, devis de l'entreprise POINT P pour un montant de 1997.92€ TTC avec changement du bloc-porte isotherme par une porte standard. Validation du conseil.

Accord d'une D.E.T.R. (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) à hauteur de 40% soit 108 633€ du montant de l'estimation des travaux pour le local communal, rue de la Thibauderie.

CITYALL

Afin de suivre l'actualité de votre commune, n'hésitez pas à vous connecter à CITY ALL, application gratuite.

A ce jour 406 abonnés sont connectés. Merci aux Fressinoises et Fressinois.

QR-CODE de CityAll

